

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_10

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DESIGNATION DE
REPRESENTANTS AU
CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE SECURITE ET DE
PREVENTION DE LA
DELINQUANCE (CISPD)**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **28 mai 2020** – 18 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 mai 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 mai 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :
Néant

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|-------------------|----------------------|
| Néant | Néant |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200528-1_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2020

Affichage : 03/06/2020

ADMINISTRATION GENERALE

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE
ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

"Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est une instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Il réunit les communes de Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Villerest et Perreux.

Le CISPD est composé d'une assemblée plénière divisée en trois collèges :

- le collège des élus, pour lequel la commune désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
- le collège des représentants de l'Etat ;
- le collège des professionnels et associatifs."

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner un représentant titulaire, ainsi que son suppléant, au sein du CISPD.

Sont candidats : MM. Isabelle BERTHELOT et Daniel CORRE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ont désigné pour siéger au Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) :

Membre titulaire
- Isabelle BERTHELOT

Membre suppléant
- Daniel CORRE

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 3 juin 2020
Le Maire